



Congé pas payer après démission

Par **stella385**, le **10/05/2012** à **12:12**

Bonjour,

j'ai besoin de conseil avant d'être sur ou pas d'avoir raison avant d'agire.

J'ai eu un premier CDD de 6 mois qui a été prolonger d'un ans. donc 18 mois de CDD puis j'ai étai en CDI pendant 6moi j'ai du démission pour déménagement. La première année je n'ai pas eu de vacance se qui est normal. la 2éme année j'ai eu a quelque jour prés 5 semaine. Ma question est: A la fin de ma démission ma patronne aurrai t'elle du me payer mais congés de la première année sachant qu'elle ne me les a pas payer sur ma fiche de paie j'ai eu tout les moi du début a la fin 1200 euros net?

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **18:20**

Bonjour

Vous n'avez pas pris de congés payés pendant les 18 mois de CDD?

Combiende jours aviez vous acquis et combien de jours avez vous pris.

C'est obligatoirement indiqué sur vos bulletins de salaire.

Quel était le motif du CDD?

Par **stella385**, le **10/05/2012** à **18:49**

Bonjour et merci de votre réponse.

j'ai pas eu un seul congé payer pendant les 12 premier mois. les 12 mois suivant j'ai eu mes 5 semaines de vacance. par contre les 12 premier mois je n'est pas non plus était payer les congé que je n'est pas pris. ma patronne m'a dit que j'ai droit a rien vu que j'ai démissioné mais je sais pas si c'est vrai et j'en doute.

Sur mes fiche de paie rien n'a était écrit sur les congé pri ou renstan les fiche de paie n'on pas était faites correctement

Par **pat76**, le **11/05/2012** à **13:21**

Bonjour

Juste un conseil, vous prenez tous les documents en votre possession, contrats CDD et CDI, tous les bulletins de salaire, certificat de travail, solde de tout compte et si vous en avez une copie l'attestation pôle emploi et vous allez montrer tout cela à l'inspection du travail.

Ce n'est pas parce que vous avez démissionné que l'employeur ne doit pas vous verser l'indemnité compensatrice de congés payés.

Pour l'instant direction l'inspection du travail et ensuite revenez sur le forum.

Par **stella385**, le **12/05/2012** à **17:15**

Merci beaucoup sa me fait peur tout sa mais je vais aller voir l'inspetion car un ans de CP sa fait plus d'une paie je peut pas leur faire cadeau d'autant d'argent